

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 27

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER
Adjoint au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif -

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

10.2. Tarifs communaux 1^{er} novembre 2025DELIBERATION D27112025/15

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire évoluer les tarifs communaux à compter du 1^{er} novembre 2025 comme suit :

Location de matériel et prestation de service

- Location de barrières aux entreprises et particuliers de Châtenois (DCM 10/12/15, DCM 23/03/2023) :

- ✓ 2 € par pièce par période de 5 jours
- ✓ Forfait de mise à disposition avec livraison/reprise effectuées par le service technique : 80 € (DCM 23/03/2023)

- Mise à disposition de matériel divers (matériel électrique, chaises, tables, bancs etc) auprès de demandeurs privés ou publics :

- ✓ Forfait de mise à disposition **avec ou sans** livraison/reprise effectuées par les services communaux : 80 € (DCM 17/09/2024)

- Annonces pour le panneau électronique (DCM 05/12/19) :

- ✓ 30 € la page pour une diffusion d'une semaine sur un panneau (RN59), 50 € sur deux panneaux (RN59-Centre-ville), 80 € sur 3 panneaux (RN59-Centre-ville-ELT* / *sous réserve de disponibilité)
- ✓ 50 € la page pour une diffusion de deux semaines sur un panneau (RN59), 80 € sur deux panneaux, (RN59-Centre-ville), 100 € sur 3 panneaux (RN59-Centre-ville-ELT* / *sous réserve de disponibilité)

- Photocopies (DCM 26/01/06) :

- ✓ 0,20 € A4 noir et blanc par face
- ✓ 0,40 € A3 noir et blanc par face

- Télécopies (DCM 26/01/06) :

- ✓ 0,50 € pour le National
- ✓ 1 € pour l'International et numéros spéciaux

- Distribution d'eau à l'aire de service des camping-cars (DCM 05/05/11) :

- ✓ 2 € pour 100 litres d'eau

- Distribution d'électricité à l'aire de service des camping-cars (DCM 05/12/19, DCM 23/01/25) :

- ✓ 2 € pour 4 heures d'utilisation maximale

- Tarif borne de recharge de véhicule électrique (DCM 23/03/23, DCM 23/01/25)

- ✓ En charge : 0,40€ le kWh.
- ✓ Parking en fin de charge : 1€ de l'heure. La première est heure est gratuite. Le parking en fin de charge est gratuit de 20h à 8h.

- Espace de Co Working (DCM 7/12/17) : 4 € par ½ journée et 7 € par jour

- Vente des sapins aux collectivités territoriales voisines (DCM 17/09/2024) :

- ✓ Nordmann : 7m à 105€ et 20€ /ml supplémentaire
- ✓ Epicéa : 7m à 95€ et 15€/ml supplémentaire

Location immobilière

- Complexe Pierre RISCH (DCM 23/03/2023) :

- ✓ Convention d'utilisation :

AS Châtenois : 555 € / an

- Espace Les Tisserands (DCM 01/12/2016, DCM 15/05/2025)

Location de la salle festive : (DCM 13/03/14, DCM 29/03/18, DCM 20/10/2022, DCM 23/03/2023, DCM 15/05/2025)

- ✓ Taxe ordures en cas de mauvais tri (sur remise de l'état des lieux signé) : 100 €

Location de la salle sportive :

- ✓ Location de la salle de Gymnastique/lutte (DCM 13/03/14) : 20 € l'heure pour toute association extérieure,
- ✓ Location de la salle de Gymnastique/Lutte/Dojo : 12 € de l'heure (DCM 10/12/15).
- ✓ Convention d'utilisation :

Section Lutte / société de Gym : 555 €/an (DCM 25/10/07),

Karaté club : 550 € / an (DCM 06/12/18)

Judo : 475 € / an (DCM 25/10/07)

Nippon Kempo : 235 € / an (DCM 06/12/18)

- Maison du Tourisme et du Patrimoine (DCM 27/11/25) :

- ✓ Prix de location de la salle de réunion du 1^{er} étage en période estivale, prix par demi-journée ou soirée : 50€ pour les demandeurs* de Châtenois, en location à titre privée, 70€ pour les demandeurs privés extérieurs.
- ✓ Prix de location de la salle de réunion du 1^{er} étage en période hivernale (du 01/10 au 31/03) : 70€ pour les demandeurs de Châtenois, en location à titre privé, 90€ pour les demandeurs privés extérieurs.

* demandeurs : associations non castinétaines, citoyens, entreprises, ou personnes publiques hors cadre publique.

- Maison des associations (DCM 12/09/13, DCM 05/12/19, DCM 25/06/2020, DCM 20/10/2022) :

- ✓ Location de salle dans la maison des associations journée ou soirée : 100 €
- ✓ Prix de location dans la maison des associations à 15 € l'heure pour toute association extérieure, (DCM 25/06/2020)
- ✓ Prix de location dans la maison des associations à 25 € de l'heure pour toute association extérieure en période hivernale (du 01/10 au 31/03), (DCM 20/10/2022)

- Foyer Socio-culturel :

- ✓ Prix de location d'une salle du Foyer Socio-culturel à 15 € l'heure pour toute association extérieure, (DCM 25/06/2020).
- ✓ Prix de location d'une salle du Foyer Socio-culturel à 100 € par jour ou soirée pour une société commerciale (DCM 10/07/14).
- ✓ Prix de location d'une salle du Foyer Socio-culturel à 25 € de l'heure pour toute association extérieure en période hivernale (du 01/10 au 31/03), (DCM 20/10/2022)

- Ecole Elémentaire Krafft : mise à disposition d'une salle de classe pour y organiser des cours de musique (DCM 17/04/08) : 80 € pour l'année scolaire

- Loyer des garages : 30 € mensuels pour les locations en cours et 40 € mensuels pour les nouvelles locations (DCM 01/12/16).

Occupation du domaine public :

- Droit de place du marché (DCM 01/12/16, 24/01/19) :

- ✓ 1 € le ml,
- ✓ 1,5 € pour le branchement électrique,
- ✓ 20 € pour participation incitative à l'enlèvement des déchets.

- Droit de place au mètre carré (DCM 24/01/2019°) :

- ✓ 1,5 € le m² journalier (durée d'occupation = 1 jour)
- ✓ 2 € le m² hebdomadaire, toute semaine commencée est due.

- Installation de terrasses par tout commerce susceptible d'avoir une table extérieure proposant une boisson (DCM 01/12/16, DCM 17/09/2024) : 7 € par m² par an

- Stationnement permanent (DCM 03/12/09) : 25 € par mois pour tous stationnements permanents sur le domaine public de camionnettes de vente à emporter à compter du 1er janvier 2016.

Intervention du personnel communal :

- Interventions au profit des demandeurs extérieurs (DCM 23/03/2023) :

- ✓ Taux horaire intervention pour demandeurs extérieurs, travaux non spécialisés: 32 €
- ✓ Taux horaire intervention pour demandeurs extérieurs, travaux spécialisés matériel et engins: 54 €

En cas d'intervention non programmée, l'astreinte du personnel (administratif, technique ou police municipale) est due par le demandeur, au tarif en vigueur des astreintes réglementaires.

- Déneigement (DCM 23/03/2023)

- ✓ Livraison de sel : 120 € la tonne
- ✓ Taux horaire intervention pour partenaires extérieurs, travaux spécialisés matériel et engins: 54 €

Cimetière (DCM 7/12/17) :

- Concession cimetière tombe :

- ✓ Simple 15 ans 150 € / 30 ans 320 €
- ✓ Double 15 ans 300 € / 30 ans 640 €

- Concession cimetière columbarium :

- ✓ 15 ans : 500 €
- ✓ 30 ans : 1 100 €

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 02 décembre 2025



Luc ADONETH
Le Maire,

Pascal HELDE
Le secrétaire de séance,

